



**Fédération syndicale SUD**

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

021 / 351 22 50 – [info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)

## **Comité d'action des psychologues**

p.a. Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5

1003 Lausanne

---

A l'att. de la Direction générale  
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois  
Rue du Bugnon 21  
1011 Lausanne

Lausanne, le 9 avril 2025

### **Conditions de travail préoccupantes des psychologues**

Mesdames, Messieurs, en vos titre et fonction,

Par la présente, le comité d'action qui représente les psychologues au sein du CHUV et le syndicat SUD souhaitent attirer votre attention sur des enjeux fondamentaux concernant les conditions de travail des psychologues au sein du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV). Ces points nécessitent une réflexion urgente et des mesures concrètes afin de préserver la qualité des services offerts à nos patients et le bien-être des collaborateurs.

#### **Conditions de travail**

Les conditions de travail des psychologues se détériorent de manière alarmante, menaçant à la fois la qualité des soins prodigués et l'activité des professionnels. La rémunération, en deçà des exigences et des responsabilités du métier, ne reflète ni les compétences ni l'engagement quotidien des psychologues au sein de l'institution. Qu'il s'agisse des psychologues stagiaires, des cliniciens et des chercheurs, un constat commun est partagé.

Par ailleurs, les heures supplémentaires, devenues usuelles face à l'accroissement des besoins et des exigences du travail, ne sont pas comptabilisées et peuvent rarement être compensées, accentuant l'épuisement des équipes et fragilisant leur investissement dans la durée. L'absence de charge de travail clairement définie expose les professionnels à une pression constante. Le cahier des charges, conçu à une époque où les conditions d'exercice étaient bien différentes, ne correspond plus aux réalités actuelles. Il ne prend pas en compte l'évolution des responsabilités ni l'intensification des prises en charge, laissant les psychologues faire face à une surcharge de travail incompatible avec la qualité des soins attendue.

## **Responsabilités**

La question des responsabilités devient de plus en plus problématique et s'est accentuée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance. Les psychologues cadres se voient confier non seulement la responsabilité des prises en charge des patients, mais aussi celles des psychologues assistants placés sous leur encadrement. Or, le temps dédié à la supervision et à l'encadrement se réduit. L'ensemble des psychologues doit assumer des prises en charges dans une complexité croissante, en particulier dans le domaine de la pédopsychiatrie, où la symptomatologie des patients s'avère de plus en plus grave et conjointe à une augmentation importante des nouvelles demandes.

La pénurie de médecins dans les unités de soins aggrave encore cette situation, poussant certains psychologues cadres à assurer la bonne conduite d'unités entières. Ces derniers se retrouvent ainsi à endosser des responsabilités qui dépassent leur fonction. De plus en plus, des psychologues assistants occupent des postes de médecin (cheffe de clinique, médecin assistant) laissés vacants par les difficultés à recruter des médecins.

Les psychologues chercheurs assument un ensemble important de responsabilités allant des aspects administratifs et éthiques à l'écriture de protocoles de recherche, à la gestion de données et aux recherches de fonds, et ce sans être reconnus ni valorisés pour ces tâches.

## **Départ des collaborateurs et turnover important**

Face à ces conditions de travail, de nombreux psychologues cadres et en formation quittent l'institution. Ce phénomène s'amplifie depuis plusieurs années en raison d'un manque de reconnaissance de leur expertise et d'une absence de valorisation de leurs compétences. L'attractivité des postes de psychologue au sein d'une institution qui se veut toujours plus médicale s'en trouve considérablement réduite. Ces départs entraînent un turnover important au sein des équipes, impactant l'organisation du service et la pérennité du bon fonctionnement des unités. Les difficultés à repourvoir les postes de psychologues cadres s'intensifient et cela affaiblit l'encadrement des psychologues assistants. Les psychologues expérimentés avec une précieuse expertise se tournent dorénavant vers une pratique privée, appauvrissant l'institution de certaines compétences et d'une transmission des connaissances. Les psychologues assistants commencent de plus en plus à privilégier d'autres lieux de formation.

## **Revendications**

Ce constat souligne l'urgence de mettre en œuvre des mesures visant à fidéliser les collaborateurs, parmi lesquelles une revalorisation salariale significative et une amélioration des conditions de travail. Le comité d'action et le syndicat SUD portent ainsi plusieurs revendications :

1. Une revalorisation salariale proportionnelle à l'augmentation des responsabilités qui passe par un enclassement pour les psychologues assistants entre la classe 11 à 12 (selon le plan de formation), des psychologues associés entre la classe 13 et 14 selon leur degré de responsabilités et d'encadrement dans l'unité dans laquelle ils travaillent et l'ancienneté. Finalement la classe 15 pour les psychologues avec des responsabilités

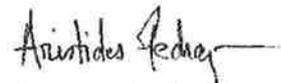
accrues. Enfin, une valorisation des psychologues dans le domaine de la recherche par un retour de l'équivalence avec les psychologues cliniciens, c'est-à-dire une classe entre 11 et 12 pour un.e psychologue détenant un Master et qui est en train de réaliser un doctorat, et une classe entre 13 et 14 pour un.e psychologue au bénéfice d'un doctorat, correspondant au degré de responsabilités, d'encadrement et d'ancienneté.

2. La mise en place de moyens concrets pour déterminer la charge de travail qui incombe aux collaborateurs, c'est-à-dire définir un cahier des charges réactualisé qui reconnaisse l'augmentation du volume de travail et les responsabilités incombant aux psychologues.
3. Des actions visant à renforcer l'attractivité de l'institution pour les collaborateurs actuels et futurs, une meilleure valorisation de leur travail et des moyens supplémentaires pour la santé psychique.

Ces demandes s'inscrivent dans une volonté partagée d'assurer un environnement de travail sain et motivant, garant de la pérennité du service public et de la qualité des soins prodigués à nos patients.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour discuter plus en détail de ces propositions et engager dans les meilleurs délais un processus d'amélioration de la situation présentée plus haut.

Dans l'attente de vos déterminations, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, en vos titre et fonction, nos respectueuses salutations.

  
Aristides Pedraza  
Pour le syndicat SUD

  
Valentin Offredi  
Pour le Comité d'action